

**Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES**  
**29/01/2013**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

- COMMUNE
- Section de fonctionnement : Excédent de 135 130.80 €
- Section d'investissement : Déficit de 31 607.73 €
  
- ASSAINISSEMENT
- Section de fonctionnement : Excédent de 10 011.06€
- Section d'investissement : Déficit de 44 928.43€
  
- C.C.A.S.
- Section de fonctionnement : Excédent de 627.22 €
  
- LOTISSEMENT
- Section de fonctionnement : Excédent de 18 325.84 €
- Section d'investissement : Déficit de 11 924.63 €

➤ Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012**

- Le compte de gestion dressé par le trésorier étant rigoureusement identique au compte administratif est voté à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

- L'affectation des résultats de la commune et de ses budgets annexes est votée à l'unanimité.

**Dossier DETR 2013 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

- Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier au titre de la DETR 2013, pour les travaux suivants :
  - Réfection des rues et de la VC N° 6 dans le village d'Angelane.

**Tarif location terrain communal**

Augmentation de 2.67 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Renouvellement convention au service assistance progiciels du CDG43**

- Autorisation au Maire de signer la convention avec le CDG 43 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Demande de participation financière aux voyages des élèves de 5<sup>ème</sup> à Conques, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à Barcelone du Collège de Blesle**

- Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 400 €.

**Demande de participation communale pour le voyage scolaire des élèves de l'Ecole primaire de Lorlanges pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.**

Le conseil Municipal décide d'attribuer 10€ par jour et par enfant, soit la somme de 1 200 € pour le séjour aux HOUCHES (Haute-Savoie) du 27 au 31 mai 2013.

**PARTICIPATION A LA SCOLARISATION DES ENFANTS « HORS COMMUNE » LEOTOING ET ST GERON**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la participation à la scolarisation demandée aux Communes de Léotoing et St Géron, soit la somme de 400€ par enfant et par an pour l'année scolaire 2012-2013..

**Mise en place d'une contribution forfaitaire pour financer le FSL (Fonds de Solidarité Logement)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier adressé par Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire dans lequel il expose qu'il est contraint de faire appel à la solidarité de l'ensemble des communes de la Haute-Loire en proposant la mise en place d'une contribution forfaitaire qui pourrait s'élever à 1€ par habitant, afin de financer le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 150 € pour l'année 2013. La participation de 150 € sera imputée sur le budget du CCAS de la commune.